

Préoccupations concernant le manque d'engagement de la CEC à l'égard de la négociation

Les parties ont maintenant terminé 24 jours de négociation. Aujourd'hui, au 25^{ième} jour, alors que nous nous préparons à la conciliation, nous demeurons préoccupés par les retards du CEC, le libellé des concessions et la sincérité générale de l'engagement déclaré du CEC à négocier une convention collective. En bref, les paroles du CEC sont incompatibles avec leurs actions.

Concessions et contrôle académique

Pas moins de 30 concessions ont été déposés par le CEC, tout en rejetant les contre-propositions réfléchies axées sur la promotion des préoccupations primaires des membres offrant un enseignement collégial de qualité aux étudiants.

Après une analyse attentive, ces concessions sont très sérieuses en termes d'impact négatif qu'elles auraient sur les conditions de travail des membres et l'apprentissage des étudiants. Plusieurs des propositions du CEC ont de profondes répercussions.

Année académique

Par exemple, le CEC a déposé deux propositions ([M2](#) et [M12](#)) dont les objectifs énoncés étaient à la fois de « moderniser » l'année scolaire et de créer une « flexibilité dans l'établissement des horaires des programmes à forte demande comme l'apprentissage ». Ces propositions de concession créent des obstacles nouveaux et importants à l'accès pour le personnel scolaire aux périodes de vacances, les dispositions relatives aux heures supplémentaires, le perfectionnement professionnel et les fonctions complémentaires exercées au cours du reste de l'année scolaire, pendant les périodes sans enseignement. Ils permettent également aux Collèges de pourvoir des postes à périodes limitée pour de plus longues périodes. Aucune de ces concessions n'est dans le meilleur intérêt de l'apprentissage des élèves. Les élèves méritent d'avoir des enseignants cohérents qui ont le temps nécessaire pour créer et ajuster un programme d'études qui répond aux besoins de leur industrie tout en suivant le rythme de l'évolution des concepts qui déterminent les normes de l'industrie. Comme nous l'avons noté, le monde change rapidement et les étudiants ont besoin d'environnements d'enseignement et d'éducateurs bien préparés.

De plus, la répartition de la charge de travail des professeurs en deux niveaux ne vise qu'à exploiter davantage le corps professoral déjà marginalisé dans le système. Ce n'est pas équitable, mais vous le savez déjà. Compte tenu de votre déclaration selon

laquelle vous aviez l'intention de continuer à faire des efforts pour « ... reconnaître et aborder les problèmes de langue et de processus qui peuvent contribuer à des obstacles à la création d'un milieu de travail équitable, diversifié et inclusif » ([déclaration d'ouverture](#)) dans cette ronde de négociations, ces changements proposés sont décevants.

Cela est d'autant plus surprenant que l'objectif déclaré du CEC avec ces propositions était de créer des possibilités d'éducation plus accessibles pour les étudiants. Étant donné que les Collèges ont déjà la capacité de fonctionner toute l'année et de créer des modalités de travail « flexibles » avec le consentement du corps professoral et du syndicat, il est clair que d'autres motifs sous-tendent ces propositions.

Modes de livraison

Dans un autre exemple, la proposition de charge de [travail M12 du CEC](#) semble également avoir introduit des définitions de nouveaux types de cours. Par exemple, trois des quatre définitions de modes de prestation de la CEC comprennent les heures asynchrones. De plus, ces « définitions » ne correspondent pas aux exemples utilisés dans le sondage du Groupe de travail sur la charge de travail et dévalorisent sérieusement la charge de travail du corps professoral. Au lieu de suivre les recommandations du président neutre, la CEC a tenté de contourner le Groupe de travail sur la charge de travail en créant un jeu de coquille malhonnête.

Par exemple, le CEC a proposé une augmentation marginale du temps nécessaire pour offrir un cours qu'elle définit comme « multimodal flexible » pour la première fois, tout en réduisant le nombre d'heures de contact d'enseignement attribuées et en mettant en cause le temps nécessaire pour délivrer le cours. Par souci de transparence totale quant à l'impact de cette proposition sur la charge de travail de nos membres, le 1er octobre, nous avons demandé des exemples de contrats FCT et de chargement partiel, avec ces détails de proposition illustrés. Aujourd'hui, le 8 octobre, nous attendons toujours.

Précarité

Nous voyons ce motif reproduit ailleurs. Le CEC a déposé deux autres propositions/réponses ([M11](#) et [réponse de la CEC à la représentation syndicale U6](#)). Lus ensemble, il est clair que pour que nos membres à charge partielle aient un accès équitable à la participation syndicale, le syndicat doit accepter une nouvelle période probatoire proposée pour nos membres à charge partielle qui pourrait prendre plus de deux ans compléter. Cette proposition crée un autre obstacle à la sécurité d'emploi pour

un groupe de professeurs déjà précairement employés, tout en affirmant un plus grand contrôle de gestion de leurs conditions de travail.

La tendance générale que ces propositions visent à offrir à la direction dans cette ronde de négociations est le contrôle académique. Nous trouvons cela ironique étant donné qu'il s'agit d'une accusation que la CEC a souvent portée contre diverses équipes de négociation.

Manque d'engagement dans des négociations significatives

Le CEC a commencé sa déclaration d'ouverture en disant que l'objectif de cette négociation était de « *travailler avec vous à la co-crédation de solutions qui répondront à la fois aux besoins des employés des collèges et contribueront à la viabilité à long terme des collèges subventionnés par la province de l'Ontario* ».

En fait, le premier jour de négociation, le CEC n'est pas venue à la table avec des propositions réelles, mais avec une série de valeurs et d'objectifs, exactement les mêmes que ceux de la ronde de négociation précédente, dont on nous a dit qu'ils éclaireraient votre processus dans cette ronde de négociation.

Nous pensons qu'il est important de revoir certaines de ces valeurs et de ces objectifs à ce stade du processus, pour voir s'ils ont réellement éclairé votre prise de décision.

Voici le premier objectif déclaré de le CEC :

- 1) *D'abord et avant tout, nous visons à respecter le processus de négociation en maintenant le plus haut degré d'intégrité et en engageant des discussions rationnelles et éclairées.*

Nous mettons en doute votre engagement à l'égard de cet objectif déclaré. Dans quelle mesure est-il rationnel de s'attendre à ce que le personnel scolaire accepte vos délais dans le processus de négociation en ne s'engageant pas dans la plupart de nos propositions avant la mi-septembre, deux (2) mois après le début des négociations, y compris deux (2) mois avec toutes les propositions non monétaires et le rapport du WTF publié, et deux (2) semaines complètes avec toutes les propositions de la faculté ?

Au cours du mois de juillet, le CEC nous a posé pas moins de 55 questions, auxquelles nous avons fourni des réponses complètes dans les 48 heures. Pourtant, aucune de nos réponses n'a été accueillie par d'autres réponses ou dialogues. De plus, lorsque nous avons demandé une ventilation plus détaillée, à notre avis, des coûts surévalués

que vous avez déposés dans nos réponses non monétaires, le CEC a choisi de ne pas répondre du tout. Le CEC continue de s'en tenir à cette estimation non fondée dans ses communications les plus récentes, et elle a ignoré nos demandes subséquentes de données sur la façon dont elle est arrivée à ce chiffre exagéré. Comment ces mesures respectent-elles le processus de négociation avec intégrité ?

Maintenant, le CEC a récemment posé des questions supplémentaires et demandé un dialogue sans entrave sur les réponses à notre analyse de vos concessions. Comme la CEC le sait bien, nous avons déjà expliqué en détail les réponses à la plupart de vos questions dans nos justifications publiées publiquement et nous vous les avons fournies directement. Nos efforts de transparence visent à faire en sorte que les membres du syndicat aient une perspective claire de ce qui se passe dans les négociations, en particulier à la table. Bien que nous convenions qu'une discussion approfondie à la table est importante, nous ne pouvons pas entamer des discussions parallèles qui manquent de la même transparence avec les Membres.

Il s'agissait du deuxième objectif du CEC :

- 2) *Deuxièmement, nous visons à négocier un règlement juste et raisonnable pour le corps professoral qui est dans nos moyens et conforme à nos objectifs et à nos valeurs.*

L'utilisation par le CEC de « l'emballage » (M12, M13 et réponse à U15) le 25 septembre est incompatible avec votre objectif de négocier une convention collective juste et raisonnable. « L'emballage » n'est pas une négociation. Cela s'apparente à l'utilisation d'un projet de loi omnibus avec quelques édulcorants conçus pour cacher des pilules empoisonnées, comme notre examen de votre libellé de concession l'a d'ailleurs révélé.

Vous attendez-vous à ce que les membres choisissent des droits inférieurs à ceux qu'ils détiennent actuellement ? Cela vous semble-t-il juste ou raisonnable de ne pas accorder de respect aux membres qui se sont battus avec acharnement au fil des ans pour obtenir ces droits lors des rondes précédentes que vous avez maintenant l'intention d'éliminer? Je le répète, nous ne négocierons pas de concessions. Ces droits ne les nôtre à céder. Ils ont été négociés dans le passé, et ils appartiennent à de futurs travailleurs.

Conciliation à venir

Notre convention collective est maintenant expirée, mais notre désir de négocier un règlement juste et raisonnable n'a pas diminué. Alors que nous entrons dans la conciliation, nous rappelons à le CEC que notre objectif est de négocier des améliorations significatives qui tiennent réellement compte des salaires matériels et des conditions de travail des membres qui apportent les expériences éducatives des étudiants à la vie. Si nous voulons y parvenir, le CEC doit:

- abandonner leur utilisation du retard,
- supprimer le libellé des concessions du tableau;
- négocier de manière significative avec les propositions des membres (qui sont maintenant entièrement à la disposition de le CEC depuis le 10 septembre).

Il est temps que le CEC envisage sérieusement la vision du système collégial que les membres ont mise de l'avant dans le cadre de nos processus démocratiques. Nous avons soumis des modifications à la convention collective qui visent à offrir aux étudiants des environnements d'apprentissage de la plus haute qualité. Travaillons ensemble pour réaliser la mission fondamentale des collèges publics de l'Ontario : l'enseignement, l'apprentissage, ainsi que le soutien aux étudiants fourni par les conseillers et les bibliothécaires.